

COMMANDE EN LIGNE**Maxime Armani**

142 rue Ernest Mayer, Appartement 202

EWEO

Non-assujetti à la TVA

59800 LILLE

FRANCE**RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-26-UL-011538-01

Version du : 29/06/2026

Page 1/3

Dossier N° : 26UL02431

Date de réception : 04/06/2026

Référence dossier : Référence Dossier : 2006754

Référence bon de commande : 2006754

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau propre	22562/Robinet avant purificateur /	(2324) (voir note ci-dessous)

(2324) [Turbidité] Les délais de mise en analyse pour ce(s) paramètre(s) sont supérieurs aux délais normatifs mais le résultat reste exploitable selon nos études de stabilité.

N° ech **26UL02431-003** | Votre réf. (1) 22562/Robinet avant purificateur

Préleveur (1)	Prélevé par le client	Date de réception	04/06/2026 11:51
Localisation du prélèvement (1)	59800 LILLE 142 rue Ernest Mayer	Début d'analyse	05/06/2026 10:44
Date de prélèvement (1)	03/06/2026 16:00		

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

	Résultat	Unité
JI018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 * Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	<0.50	NFU

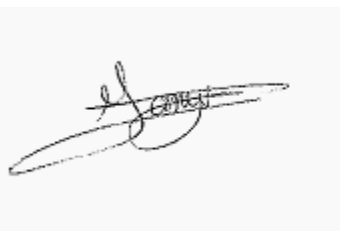
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES ET DIVERS

	Résultat	Unité
IXPF0 : Somme des composés perfluorés (20) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - Méthode interne	0.015	µg/l
IXCFA : Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCFB : Acide perfluorononane sulfonique (PFNS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCGN : Acide perfluoropentane sulfonique (PFPeS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCFY : Acide perfluorotridécane sulfonique (PFTrIDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCFC : Acide perfluoroundécane sulfonique (PFUnDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEW : Acide Perfluorobutanoïque (PFBA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	0.005	µg/l
IXCF7 : Acide perfluorodecanesulfonique (PFDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEP : Acide perfluorodecanoïque (PFDA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCER : Acide perfluorododécanoïque (PFDoA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEL : Acide perfluoroheptanoïque (PFHpA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEK : Acide perfluorohexanoïque (PFHxA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	0.003	µg/l
IXCEN : Acide perfluorononanoïque (PFNA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEM : PFOA linéaire et ramifiés Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEU : Acide Perfluoropentanoïque (PFPeA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	0.003	µg/l
IXCEY : Acide perfluorotridécanoïque (PFTrDA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEQ : Acide Perfluoroundecanoïque (PFUnA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l

N° ech **26UL02431-003** | Votre réf. (1) 22562/Robinet avant purificateur

MICROPOLLUANTS ORGANIQUES ET DIVERS

	Résultat	Unité		
IXCF8 : Acide sulfonique de perfluorobutane (PFBS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		
IXCEV : PFOS linéaire et ramifiés Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	0.002	µg/l		
IXCEZ : Sulfonate de perfluoroheptane (PFHpS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		
IXCFJ : PFHxS linéaire et ramifiés Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	0.002	µg/l		



Marie JANY
Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

COMMANDE EN LIGNE**Maxime Armani**

142 rue Ernest Mayer, Appartement 202

EWEO

Non-assujetti à la TVA

59800 LILLE

FRANCE**RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-26-UL-011539-01

Version du : 29/06/2026

Page 1/3

Dossier N° : 26UL02431

Date de réception : 04/06/2026

Référence dossier : Référence Dossier : 2006754

Référence bon de commande : 2006754

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau propre	22563/Robinet après purificateur /	(2324) (voir note ci-dessous)

(2324) [Turbidité] Les délais de mise en analyse pour ce(s) paramètre(s) sont supérieurs aux délais normatifs mais le résultat reste exploitable selon nos études de stabilité.

N° ech **26UL02431-004** | Votre réf. (1) 22563/Robinet après purificateur

Préleveur (1)	Prélevé par le client	Date de réception	04/06/2026 11:51
Localisation du prélèvement (1)	59800 LILLE 142 rue Ernest Mayer	Début d'analyse	05/06/2026 10:44
Date de prélèvement (1)	03/06/2026 16:05		

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

	Résultat	Unité
Jl018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 *	<0.50	NFU
Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1		

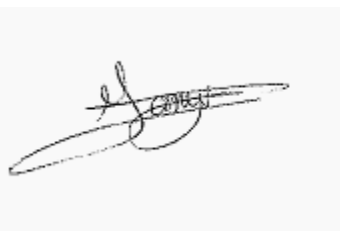
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES ET DIVERS

	Résultat	Unité
IXPF0 : Somme des composés perfluorés (20) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCFA : Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCFB : Acide perfluorononane sulfonique (PFNS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCGN : Acide perfluoropentane sulfonique (PFPeS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCFY : Acide perfluorotridécane sulfonique (PFTrIDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCFC : Acide perfluoroundécane sulfonique (PFUnDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEW : Acide Perfluorobutanoïque (PFBA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCF7 : Acide perfluorodecanesulfonique (PFDS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEP : Acide perfluorodecanoïque (PFDA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.001	µg/l
IXCER : Acide perfluorododécanoïque (PFDoA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.001	µg/l
IXCEL : Acide perfluoroheptanoïque (PFHpA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.001	µg/l
IXCEK : Acide perfluorohexanoïque (PFHxA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.001	µg/l
IXCEN : Acide perfluorononanoïque (PFNA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEM : PFOA linéaire et ramifiés Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.001	µg/l
IXCEU : Acide Perfluoropentanoïque (PFPeA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEY : Acide perfluorotridécanoïque (PFTrDA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l
IXCEQ : Acide Perfluoroundecanoïque (PFUnA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.001	µg/l

N° ech **26UL02431-004** | Votre réf. (1) 22563/Robinet après purificateur

MICROPOLLUANTS ORGANIQUES ET DIVERS

	Résultat	Unité		
IXCF8 : Acide sulfonique de perfluorobutane (PFBS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		
IXCEV : PFOS linéaire et ramifiés Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		
IXCEZ : Sulfonate de perfluoroheptane (PFHpS) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		
IXCFJ : PFHxS linéaire et ramifiés Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		



Marie JANY
Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.